

Les enseignants du premier degré public à temps complet ont déclaré, en moyenne, exercer 44 heures de travail par semaine d'école dont 60 % avec les élèves, principalement en enseignement collectif. Le temps passé « hors élèves » est majoritairement consacré aux activités pédagogiques (préparation des cours, correction des copies, documentation) ; elles les mobilisent près de 13 heures en moyenne. Ensuite interviennent les activités avec la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves), et celles liées à la fonction de directeur d'école, pour plus de 5 heures en moyenne. Contrairement aux activités pédagogiques, ces activités ne sont pas pratiquées chaque semaine par l'ensemble des enseignants. Les déclarations de temps de travail varient presque du simple au double ; cette dispersion est liée, pour partie, à la hausse, au « coût d'entrée » dans le métier en début de carrière : les enseignants de moins de 30 ans travaillent en moyenne plus de 50 heures par semaine.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance  
Directrice de la publication : Catherine Moisan  
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
Impression : DEPP/DVE  
DEPP, Département de la valorisation et de l'édition  
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15  
depp.diffusion@education.gouv.fr  
ISSN 1286-9392

## Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010

Les enseignants du premier degré, lorsqu'ils travaillent à temps complet (dans environ neuf cas sur dix), déclarent en moyenne 44 heures par semaine (année de référence 2009-2010, voir encadré « Source »). Elles se répartissent en 25 h 30 passées avec les élèves et 18 h 30 consacrées à d'autres activités, qu'elles soient d'ordre pédagogique (préparation des cours, correction, ...), effectuées avec la communauté éducative (enseignants, parents) ou liées à l'enseignement (conseils d'école, surveillance d'étude ou de cantine...).

Les directeurs d'école déclarent un temps légèrement plus important (45 heures) que les enseignants en élémentaire (environ 43 heures) et *a fortiori* que ceux en maternelle (38 h 30) (tableau 1).

**LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ À TEMPS COMPLET PASSENT PRÈS DE 60 % DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL AVEC LES ÉLÈVES**

Les 25 h 30 déclarées avec les élèves coïncident avec le temps de service d'enseignement des enseignants du premier degré.

**TABLEAU 1 – Temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du premier degré public à temps complet, par fonction**

France métropolitaine + Dom

	Total	Dont directeur d'école	Dont enseignant en élémentaire	Dont enseignant en maternelle
<b>Heures passées avec les élèves</b>	<b>25 h 34</b>	<b>23 h 25</b>	<b>26 h 02</b>	<b>26 h 09</b>
Heures d'enseignement	24 h 38	22 h 13	25 h 05	25 h 26
Suivi individuel des élèves	0 h 56	1 h 11	0 h 57	0 h 43
<b>Autres heures de travail</b>	<b>18 h 33</b>	<b>22 h 10</b>	<b>17 h 25</b>	<b>12 h 29</b>
<b>Activités pédagogiques</b>	<b>12 h 57</b>	<b>11 h 05</b>	<b>12 h 52</b>	<b>9 h 33</b>
Préparation des cours	8 h 04	6 h 39	7 h 27	6 h 59
Correction	3 h 36	3 h 22	4 h 09	1 h 43
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 17	1 h 03	1 h 16	0 h 51
<b>Activités avec la communauté éducative</b>	<b>2 h 26</b>	<b>3 h 09</b>	<b>2 h 16</b>	<b>1 h 59</b>
Travail avec d'autres enseignants	1 h 23	1 h 49	1 h 03	1 h 28
Rencontres et réunions avec les parents	1 h 03	1 h 20	1 h 13	0 h 32
<b>Autres tâches</b>	<b>3 h 10</b>	<b>7 h 42</b>	<b>2 h 16</b>	<b>0 h 56</b>
Heures de décharges	0 h 44	3 h 33	0 h 00	0 h 00
Autres tâches professionnelles	2 h 26	4 h 15	2 h 16	0 h 56
<b>Total heures travaillées</b>	<b>44 h 07</b>	<b>45 h 26</b>	<b>43 h 27</b>	<b>38 h 38</b>
<i>Dont heures à domicile</i>	<i>9 h 30</i>	<i>7 h 06</i>	<i>9 h 12</i>	<i>7 h 29</i>

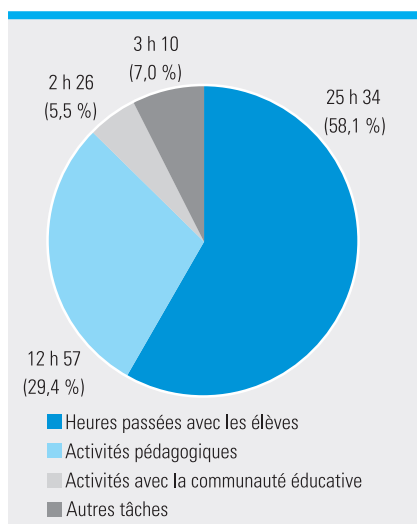
Remarque : le total prend en compte les enseignants spécialisés et les enseignants exerçant plusieurs fonctions qui ne sont pas affichés dans le tableau, du fait d'effectifs faibles.

Source : Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

Celui-ci fixe, d'une part, 24 heures d'enseignement en classe entière et d'autre part, 60 heures annualisées d'aide personnalisée en groupe restreint, soit en moyenne 1 h 40 par semaine. Au contraire du second degré, le service réglementaire (ou ORS, voir encadré « Définitions ») ne se limite pas aux heures d'enseignement. D'autres missions sont définies, telles que le travail en équipes pédagogiques, les relations avec les parents d'élèves et la participation aux conseils d'école, auxquelles les enseignants sont tenus de consacrer 48 heures sur l'année, soit 1 h 20 par semaine en moyenne. Ce volume horaire déclaré est en revanche bien inférieur au temps de travail « hors élèves » déclaré par les enseignants ; toutes les missions n'étant pas prises en compte dans le service réglementaire, notamment les activités pédagogiques de préparation des cours et de correction, qui constituent l'essentiel du travail hors élèves (respectivement 8 heures et 3 h 30 en moyenne). Toutefois, le temps de travail avec la communauté éducative (enseignants, parents) excède déjà la durée prévue : environ 2 h 30 au lieu de 1 h 20. Et le décalage est même encore plus important, car le temps déclaré en « autres tâches professionnelles » (3 heures) couvre également d'autres missions prescrites (conseils d'école, formations) associées, certes, à d'autres activités comme la surveillance d'étude ou de cantine.

**GRAPHIQUE 1 – Répartition du temps de travail total des enseignants du premier degré public à temps complet**

France métropolitaine + Dom



Source : Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

Ainsi, les enseignants du premier degré déclarent consacrer la majeure partie de leur temps de travail (60 %) aux élèves et près de 30 % aux activités pédagogiques. Seulement 5,5 % du temps total revient aux activités avec la communauté éducative et 7 % à des activités autres, dont certaines obligatoires comme les conseils d'école et la formation pédagogique (graphique 1).

Les missions réglementaires des enseignants du premier degré sont accomplies à l'école (enseignement, temps avec la communauté éducative, conseils d'école, ...). Sur les 13 heures consacrées aux activités pédagogiques, « seulement » 9 h 30 sont déclarées à domicile.

### UN EMPLOI DU TEMPS SPÉCIFIQUE POUR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE

S'il existe des différences entre les enseignants en élémentaire et en maternelle, principalement sur le temps de corrections, plus faible pour ces derniers, les directeurs d'école se distinguent des autres enseignants par un temps de travail un peu plus long et surtout des missions élargies, se reflétant dans une structure différente de leur emploi du temps. Pour faire face aux missions d'animation de l'équipe pédagogique, de lien avec les parents d'élèves et les partenaires extérieurs à l'école, ils bénéficient de décharges de service, dont la quotité est fonction du nombre de classes

dans l'établissement (voir encadré « Définitions »). Cela représente en moyenne 3 h 30 par semaine. L'enseignement demeure leur principale activité (plus de 20 heures) ; 10 % d'entre eux enseignent 13 heures ou moins. Ils consacrent près de 8 heures à des activités autres, soit 17 % de leur temps de travail.

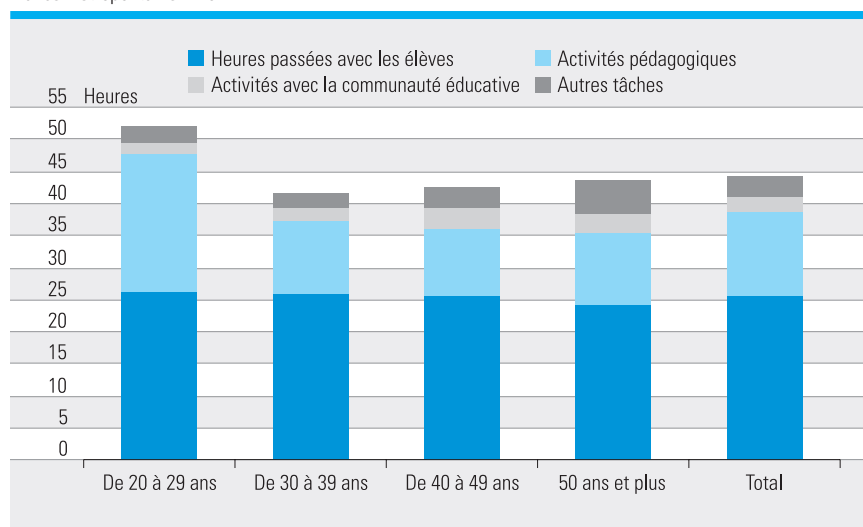
### UN INVESTISSEMENT TRÈS IMPORTANT DES ENSEIGNANTS LES PLUS JEUNES

Quant aux caractéristiques personnelles, l'âge apparaît très discriminant (graphique 2). En effet, les plus jeunes enseignants déclarent un volume horaire moyen de 52 heures par semaine, soit 10 heures de plus que les autres enseignants. La différence intervient principalement sur les activités pédagogiques : 7 heures de plus en préparation, 1 heure en correction et 2 heures en documentation. Ce surinvestissement se fait, dans une certaine mesure, au détriment des activités avec la communauté éducative et des autres activités (2 heures de moins). Il témoigne d'un « coût d'entrée » important dans le métier. Les enseignants du premier degré doivent maîtriser un ensemble de disciplines et la polyvalence exigée peut être source de difficultés pour certaines d'entre elles.

À partir de 30 ans, il y a peu de différences entre les groupes d'âges. On peut néanmoins relever que le temps consacré aux

**GRAPHIQUE 2 – Distribution du temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du premier degré public à temps complet, par âge**

France métropolitaine + Dom



Source : Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

autres activités augmente avec l'âge, 5 heures pour les 50 ans et plus contre 3 heures pour les 40-49 ans. Cette augmentation est à relier à la fonction de directeur d'école, plus fréquente pour les enseignants les plus âgés.

Le sexe n'a que peu d'incidence sur le temps de travail ; les deux heures de différence entre hommes et femmes sur le temps passé avec les élèves sont principalement dues au fait que les hommes exercent plus fréquemment les fonctions de directeur d'école.

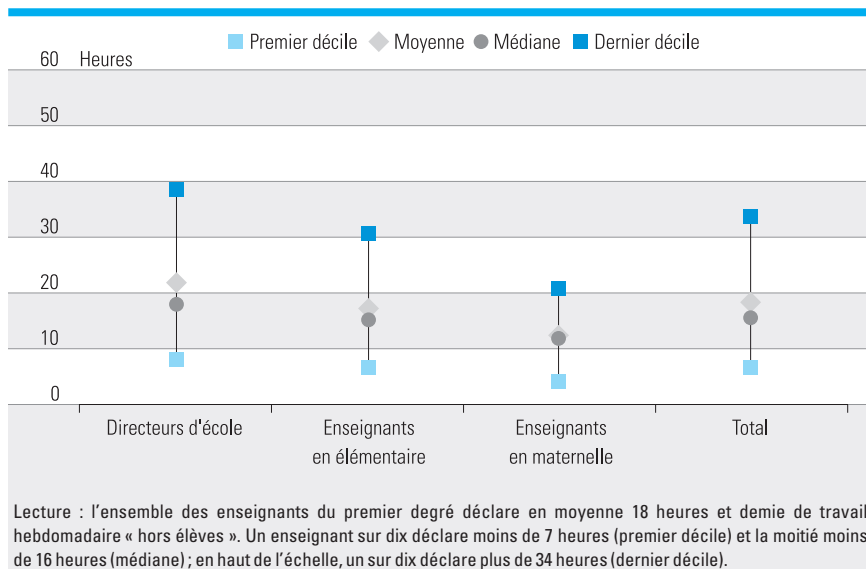
## DES DÉCLARATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL QUI VARIENT DU SIMPLE AU DOUBLE

Le temps de travail moyen déclaré ne reflète pas la grande variabilité des heures effectuées. Même en excluant les 10 % d'enseignants aux temps les plus faibles (1<sup>er</sup> décile) et les plus élevés (9<sup>e</sup> décile et dernier décile), le temps total déclaré varie presque du simple au double : de 33 heures à 59 heures, soit 26 heures. L'amplitude entre ces extrêmes (écart inter-décile, qui couvre 80 % de la population) est du même ordre de grandeur quelle que soit la fonction exercée : de 20 heures pour les enseignants en maternelle (de 27 à 47 heures) à 25 heures pour les directeurs d'école (de 35 à 60 heures).

Cette grande variabilité du temps total reflète celle du temps « hors élèves », les heures passées avec les élèves variant peu d'un enseignant à l'autre. Le temps « hors élèves » est multiplié par cinq entre le premier et le dernier décile, de 7 à 34 heures, toutes fonctions confondues (*graphique 3*). L'amplitude reste dans les mêmes ordres de grandeur au sein de chaque fonction : de 7 à 31 heures pour les enseignants en élémentaire, de 4 à 21 heures pour les enseignants en maternelle et de 8 à 39 heures pour les directeurs d'école.

Du fait du poids important des durées élevées, le temps de travail est surestimé par la moyenne. En effet, le temps de travail total médian est de 41 h 30, c'est-à-dire qu'une moitié des enseignants travaille plus de 41 h 30 et l'autre moitié moins. Cela représente un écart de près de

**GRAPHIQUE 3 – Dispersion des heures « hors élèves » des enseignants du premier degré**  
France métropolitaine + Dom



Source : Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

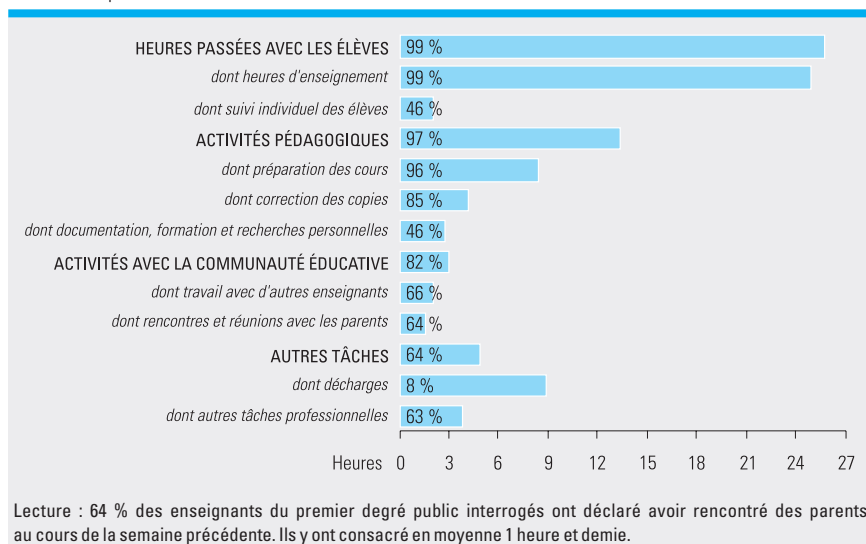
2 heures et demie en moins par rapport au temps moyen. L'écart entre temps moyen et médian est totalement induit par les heures passées « hors élèves ».

## DES PRATIQUES DIVERSES D'UN ENSEIGNANT À L'AUTRE

Selon les déclarations, la moyenne du temps consacré aux grands types d'activité masque également la diversité des pratiques au sein de chacune d'elles. Certaines activités des enseignants sont incontournables chaque semaine comme l'enseignement, d'autres ne concernent que peu d'entre eux. Une semaine donnée, 96 % des

enseignants déclarent des heures destinées à la préparation des cours et 85 % à la correction des copies, alors que moins de la moitié d'entre eux ont consacré du temps au suivi individuel des élèves (*graphique 4*). Ce dernier est un peu moins fréquent pour les enseignants en maternelle (37 %) que pour ceux en élémentaire (47 %) et pour les directeurs d'école (57 %). Ils y passent tous en moyenne 2 heures par semaine. Ces fréquences sont liées au calendrier de l'aide personnalisée, qui peut être concentrée sur certaines périodes de l'année scolaire. Le travail de documentation, de recherches personnelles, au-delà de la préparation des cours, n'est pas négligeable : il occupe en

**GRAPHIQUE 4 – Taux (en %) et durée hebdomadaire (en heures) de pratique des différentes activités professionnelles des enseignants**  
France métropolitaine + Dom



Source : Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

moyenne 3 heures pour près de la moitié des enseignants. Mais cela reste très variable selon leurs caractéristiques. Seul un tiers des enseignants les plus jeunes sont concernés mais pour 8 heures par semaine, contre 55 % des 50 ans et plus pour 2 heures hebdomadaires.

Plus de 80 % des enseignants ont consacré 3 heures aux activités avec la communauté éducative. Les rencontres avec les parents concernent deux tiers des enseignants pour près de 2 heures. La proportion est plus faible chez les enseignants de maternelle – la moitié d’entre eux – et la durée est plus courte – une heure.

## 20 JOURS DES VACANCES SCOLAIRES CONSACRÉS À TRAVAILLER

Par ailleurs, le travail des enseignants ne s’effectue pas uniquement durant les périodes scolaires. En moyenne, les enseignants déclarent travailler, partiellement

**TABLEAU 2 – Nombre de jours de congés travaillés dans l’année - enseignants du premier degré public à temps complet**

France métropolitaine + Dom

	Jours de congés travaillés sur l’année	Dont pendant les congés d’été
<b>Selon la fonction</b>		
Directeurs d’école	21,3	10,0
Enseignants en élémentaire	20,9	10,3
Enseignants en maternelle	13,8	9,7
<b>Selon le sexe</b>		
Hommes	18,0	6,6
Femmes	20,6	10,7
<b>Selon l’âge</b>		
De 20 à 29 ans	27,5	13,8
De 30 à 39 ans	24,7	11,5
De 40 à 49 ans	15,4	8,0
50 ans et plus	12,0	5,9
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>9,8</b>

Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

ou totalement, 20 jours de congés sur l’année, répartis pour moitié entre les congés d’été et les autres vacances. Quelques différences s’observent selon les fonctions : les enseignants en maternelle déclarent moins de 14 jours de travail sur leurs congés, dont 70 % pendant les congés d’été (tableau 2).

Les femmes travaillent en moyenne 2 jours et demi de plus que les hommes ; 60 % de ces jours sont travaillés hors congés d’été pour les hommes. Le nombre de jours passés à travailler pendant les congés diminue avec l’âge des enseignants : de plus de 27 jours pour les plus jeunes à 12 jours pour les plus âgés.

### Précision de l’enquête

Comme toute enquête non exhaustive, l’enquête Emploi du temps, élaborée à partir d’un plan de sondage stratifié, contient des marges d’erreurs : les valeurs estimées dépendent de l’échantillon tiré et répondant. Si l’enquête avait été construite selon un plan de sondage aléatoire simple (SAS), les marges d’erreur seraient d’à peine une heure et demie autour de la moyenne du temps de travail total pour l’ensemble des enseignants du premier degré. Ainsi, la « vraie valeur » du temps de travail total serait comprise entre 42 h 42 et 45 h 30. Dans l’enquête, la fourchette est de fait plus resserrée : le plan de sondage stratifié améliore la précision.

Ces marges sont plus importantes pour les sous-populations : 2 heures et demie pour les directeurs d’école et 3 heures pour les enseignants en maternelle (dans le cadre d’un SAS). Aussi, les écarts des moyennes entre catégories de fonction, de classes d’âge, etc., ne sont commentés que pour ceux dont les intervalles de confiance ne se recoupent pas ou peu.

Sabrina Perronnet, DEPP A2

### pour en savoir plus

– « Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors », Note d’Information 13.13, MEN-DEPP, juillet 2013.

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

### Définitions

**ORS** : le service des personnels enseignants du premier degré s’organise en 24 heures hebdomadaires d’enseignement à tous les élèves et 3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit 108 annuelles, effectuées sous la responsabilité de l’inspecteur de l’éducation nationale chargé de la circonscription dans laquelle exercent les enseignants concernés. Les 108 heures annuelles de service se répartissent de la manière suivante : 60 heures consacrées à de l’aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints, ou à défaut au renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants hors de la présence des élèves ; 24 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques (conseils des maîtres de l’école et des conseils des maîtres de cycle), aux relations avec les parents, à l’élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés (PPS) ; 18 heures consacrées à l’animation et à la formation pédagogiques ; 6 heures consacrées à la participation aux conseils d’école obligatoires.

**Heures de décharge** : il s’agit principalement des décharges de service des directeurs d’école mais aussi des décharges de maîtres formateurs ou des décharges syndicales. Les directeurs d’école bénéficient d’une décharge complète, d’une demi-décharge ou d’un quart de décharge selon le nombre de classes et le type d’école où ils exercent.

### Source

Les résultats présentés sont issus de l’exploitation statistique de l’enquête Emploi du temps réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l’Insee, en France métropolitaine et dans les Dom. Réalisée environ tous les dix ans, l’enquête collecte des données sur la façon dont les individus déclarent organiser leur temps professionnel, domestique et de loisirs. Pour la première fois, des questions spécifiques ont été posées sur le temps consacré aux différentes activités de la fonction enseignante. Ces questions se référaient à la dernière semaine de travail complète, sans congé ni absence durant la période scolaire. L’enquête, se déroulant sur l’ensemble de l’année, permet de lisser la durée des activités ponctuelles comme les rencontres parents/enseignants ou les conseils d’école, qui ont lieu à certaines périodes seulement. Des résultats propres aux enseignants du second degré sont présentés dans une publication séparée (voir rubrique « pour en savoir plus »).

**Champ** : enseignants titulaires exerçant à temps complet dans un établissement du premier degré public (soit neuf enseignants titulaires sur dix). L’échantillon étudié est de 310 enseignants, représentatif de la population globale des enseignants.